



## AVIS

## DEPOT D'UN PROJET DE PACTE DE MAJORITE

Il est porté à la connaissance de la population, conformément à l'article L1123-1, § 2, alinéa 2, du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, qu'un projet de pacte de majorité a été déposé entre les mains de la directrice générale par les groupes politiques Les Engagés, IC-MR, U.S.B.

Ce pacte de majorité répond aux conditions de recevabilité énoncées à l'article L1123-1, § 2, alinéas 3 et suivants, du Code susdit. Les personnes y désignées pour composer le futur collège communal sont les suivantes:

<b>Bourgmestre</b>	Wacquier Pierre
<b>1<sup>er</sup> échevin</b>	Delcroix Muriel
<b>2<sup>e</sup> échevin</b>	Déséveaux Charles
<b>3<sup>e</sup> échevin</b>	Gérard Pierre
<b>4<sup>e</sup> échevin</b>	Legrain Pierre
<b>Président (pressenti) du conseil de l'action sociale</b>	Hurbain Clara

L'adoption de ce projet de pacte de majorité sera inscrite à l'ordre du jour de la séance publique du conseil communal qui se déroulera le 02 décembre 2024.

Le projet de pacte de majorité fera l'objet d'un vote à haute de voix et devra, pour être adopté, recueillir la majorité des voix des membres présents.

A Brunehaut, le 06 novembre 2024

La directrice générale,

  
Nathalie Bauduin



Le bourgmestre,

  
Pierre Wacquier